Contribution à l'examen annuel de la croissance pour 2012

2011/2319(INI) - 19/12/2011

Le Conseil a pris note des informations communiquées oralement par la Commission à propos de l'examen annuel de la croissance pour 2012 (doc. *17229/11* + *ADD 1* + *ADD 2* + *ADD 3* + *ADD 4*) qui a été rendu public le 23 novembre 2011 et qui marquait le début du semestre européen 2012 sur la gouvernance économique.

Cet examen est la base sur laquelle il conviendra de s'accorder sur une indispensable perception commune des priorités d'action au niveau des États membres et de l'UE pour les douze prochains mois, qui devraient ensuite inspirer les décisions économiques et budgétaires prises au niveau national, en tenant compte des recommandations formulées pour chaque pays et, s'il y a lieu, des engagements pris dans le cadre du Pacte pour l'euro plus.

Dans l'analyse par pays qu'elle présentera au Conseil européen de juin, la Commission fournira une évaluation détaillée de la mise en œuvre, par les États membres, des recommandations par pays et des engagements pris au titre du Pacte pour l'euro plus.

Il faut rappeler que, pour 2012, la Commission est d'avis que les efforts à fournir au niveau des États membres et de l'UE devraient être axés sur les cinq priorités suivantes:

1) assurer un assainissement budgétaire différencié propice à la croissance ;

2) revenir à des pratiques normales en matière de prêt à l'économie ;

3) promouvoir la croissance et la compétitivité pour aujourd'hui et demain ;

4) lutter contre le chômage et prendre des mesures pour faire face aux retombées sociales de la crise ;

5) moderniser l'administration publique.